

Gradation manquements mineurs

1er manquement

- Intervention & geste réparateur.
- Communication de l'information au TES attitré à la classe.
- Communication aux parents par l'intervenant.

2e manquement

- Intervention & geste réparateur.
- Communication de l'information au TES attitré à la classe.
- Communication aux parents par l'intervenant.

3^e manquement

- Intervention & geste réparateur.
- Communication de l'information au TES attitré à la classe et discussion avec l'élève.
- Communication aux parents par l'intervenant.

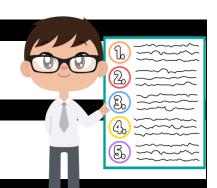
4^e manquement

- Intervention & geste réparateur.
- Communication de l'information au TES attitré à la classe et discussion avec l'élève.
- Mesure d'aide et d'encadrement en lien avec la gravité.
- Communication aux parents par l'intervenant.

5^e manquement

- Intervention & geste réparateur.
- Communication de l'information au TES attitré à la classe.
- Communication avec la direction qui évaluera la situation avec les personnes concernées. Des actions seront prises selon les besoins de l'élève.
- Communication aux parents par l'intervenant.

	Gravité faible	Gravité modérée	Gravité élevée
À quelle fréquence?	Rarement impliqué	Impliqué à l'occasion	Souvent impliqué
Depuis quand? Persistance	Ayant débuté récemment	Présent depuis plusieurs semaines	Persiste depuis plusieurs mois
Dans combien d'endroits? Constance	Dans un seul endroit	Dans plus d'un endroit	Dans différents contextes (cour, corridor, classe, transport, réseaux sociaux, maison)
Quels sont les impacts? Intensité et dangerosité	Impact mineur pour soi ou pour les autres	Entraine une perturbation pour le jeune ou dans son entourage	Entraine une perturbation grave pour le jeune ou dans son entourage





Actions manquements majeurs

Action 1

Arrêter, protéger et référer.

Action 2

• Évaluer la situation

Action 3

- Intervenir en fonction de l'évaluation.
 Sanctions disciplinaires possibles :
 - Retrait interclasse et/ou interne;
 - Rencontre avec la direction / ou une personne désignée, accompagné ou non des parents;
 - Réparation;
 - Suspension interne ou externe;
 - Réflexion;
 - Rencontre de médiation (exemple : avec un adulte de l'école, etc.);
 - Références à des services internes ou externes:
 - Application de mesures visant la protection de la victime;
 - Application de mesures éducatives appropriées;
 - Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
 - Les services du corps policier pourraient être sollicités en prévention ou en mesure d'application des loirs;
 - Ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le CSS des Découvreurs conformément à l'article 96,27 de la L.I.P.

Action 4

Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler nos actions.

Action 5

Consigner et transmettre les informations.

